

Compte rendu du conseil municipal **Séance extraordinaire du lundi 28 Mars 2011**

L'an deux mille onze, le lundi vingt huit mars à dix huit heures trente, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 7

Convocation du 23- Mars 2011

Présents : O CAUCANAS- G. HORTAIL – G. GUICHARD - M COULOUVRAT

- J L DUCOL - P. JOURDAN -

Absent excusé : L BROCHENY

Absente non excusée: A.Rivière

Procurations : S BEGAGNON pour G. HORTAIL

Secrétaire de séance : Patrick JOURDAN

ORDRE DU JOUR

Délibération à prendre.

Création d'un poste d'agent technique en contrat aidé selon les dispositions applicables actuellement.

Contrat de six mois - 24 heures par semaine (aidé à 70 %

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) de Jean Marc GONTIER est arrivé à échéance de 2 ans.

La législation ne permet pas sa reconduction dans les conditions initiales.

Il y a lieu de rechercher un agent technique polyvalent pour les diverses tâches indispensables au fonctionnement et à l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire a fait publier par Pôle Emploi, un poste d'agent technique en CAE.

Ce type de contrat de droit privé comporte une aide de l'état.

Les conditions actuelles permettent de conclure un contrat aidé à 70 %, pour une durée de 6 mois, pour 24 heures par semaine, rémunéré sur la base du SMIG.

Monsieur le Maire expose, une estimation du coût restant à charge de la commune, il est avantageux au regard du coût réel d'un agent technique titulaire ou contractuel.

Après discussions sur les travaux et tâches à confier à l'agent technique, Monsieur le Maire demande au conseil :

- de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi.

- d'établir le contrat de travail pour une prise de fonction au 4 avril 2011.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des votants.

Levée de séance à 19 h 30

Le Maire

G.HORTAIL